

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseiller absent : 1
Nombre de Conseiller excusé : 0
Pouvoirs : 2
Date de la Convocation : 24/06/21
Date d'affichage : 24/06/21

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 1^{er} juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier juillet à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, PAYET Marie-Béatrice et WEBER Corine, Ms POLONIA Joseph, GABILLET François, GONNARD Pierre, DREYFUS Eric, CONTASSOT Pierre-Olivier et VARLET Geoffrey.

Étaient excusés : Mme DUFRESNE Anna-Maria a donné pouvoir à Mme BIGOT Agnès, M TEPPE Sébastien a donné pouvoir à M CONTASSOT Pierre-Olivier

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M GONNARD Pierre été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 03/06/2021
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Délibération : Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement pour la finition du lotissement- route de Cormoranche
- Délibération : Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement pour l'achat d'une débroussailleuse Tailnet 4513D+
- Délibération : Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement pour la rénovation de la salle de classe
- Délibération : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- Délibération : admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante l'ajout d'une délibération « Admission en non-valeur des créances irrécouvrables »

Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour.

* Approbation du Conseil Municipal du 03/06/2021

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2021 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

* Communauté de Communes :

✓ *COMMISSION CULTURE-TOURISME :*

M TEPPE Sébastien, Conseiller, a demandé à Madame WEBER Corinne d'exposer au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission culture-tourisme qui a eu lieu le 15 juin 2021 à Cormoranche-sur-Saône et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Saison culturelle 2021
- Taxe de séjour
- Base de loisirs
- Sentier de randonnée

✓ *COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT :*

M TEPPE Sébastien, Conseiller, a demandé à Madame WEBER Corinne d'exposer au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission eau et assainissement qui a eu lieu le 22 juin 2021 à Pont-de-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Assainissement collectif
 - o Etats des lieux des actions réalisées depuis le début de l'année
 - o Schéma directeur Assainissement St Jean sur Veyle et St Cyr sur Menthon
 - o Marché de la station Perrex
 - o Gestion des branchements assainissement et PFAC
 - o Point sur la régularisation avec les communes : Primes épuration, FCTVA, Factures
- Assainissement non-collectif
 - o Envoi comptes-rendus de visite SPANC aux communes

✓ *COMITE DE PILOTAGE DU PROJET ALIMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE*

Madame Corinne Weber, 4^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs du dernier comité de pilotage qui a eu lieu le 28 juin 2021 à Vonnas et dont l'ordre du jour était le suivant :

- Retour sur notre candidature au PNA 2020-2021
- Retour sur les premières actions lancées
- Travail sur la thématique de l'agriculture
- Etude des actions à venir

* Syndicats locaux :

• SMIDOM :

Mme BIGOT Agnès, conseillère, expose au Conseil Municipal, le Conseil syndical du SITREVAL de l'Ain du 18 juin ainsi que celui du SMIDOM du 27 mai 2021 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Délibération du nouveau régisseur titulaire, Mme BALLAND Elodie
- Délibération d'une souscription d'une ligne de trésorerie.
- Point sur l'opération de changement de bacs.
- Mise en place d'un dépôt de déchets verts à plat à la déchetterie de Saint Etienne sur Chalaronne.
- Evolution de l'activité
- Collecte des emballages en régie : point sur l'incendie du véhicule et évolution possible de la collecte en régie
- Mise en place de points de collecte pour réemploi : rencontre avec Tremplin
- Investissement : extension du contrôle d'accès par une reconnaissance des plaques sur la déchetterie de Saint-Jean-sur-Veyle.
- Contrat avec la société Partner informatique.

• SCOT :

M DREYFUS Eric, Conseiller, expose au Conseil Municipal, le conseil syndical du SCOT Bresse Val de Saône du 3 juin 2021 qui a eu lieu à Replonges et dont l'ordre du jour était le suivant :

- Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable actualisé.
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT Bresse Val de Saône a été débattu une première fois lors du conseil syndical du 21 janvier 2021. Mais, depuis ce débat, plusieurs évolutions ont été apportées sur le document, notamment :
 - Suppression de la protection stricte des populations les plus fragiles vis-à-vis des nuisances sonores,
 - Suppression des zones préférentielles de développement de l'éolien,
 - Modification sur l'orientation des logements abordables,
 - Modification des densités
 - (...)Afin de sécuriser juridiquement la procédure, un nouveau débat sur le PADD actualisé doit être tenu.
- Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs
La phase d'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs a démarré en décembre 2020 avec les ateliers d'échanges thématiques. Depuis, plusieurs réunions ont été menées.
- Calendrier.

* Commissions Communales :

• Commission Communication :

M VARLET Geoffroy, 3^{ème} adjoint, informe le Conseil Municipal que la commission communication s'est réunie le 29 juin 2021. L'ordre du jour était le suivant :

Préparation du Petit Cruzillard de juillet

M VARLET propose de rédiger et de mettre en page la prochaine lettre d'information du village, et fixe l'objectif de distribuer celle-ci autour du 20 juillet.

Chacun propose des idées d'articles. Les sujets retenus :

- Grainothèque : retour sur le lancement et les animations de mai,
- Bibliothèque : informations sur les animations et les projets de rentrée,
- Fleurissement : photos des projets réalisés par la commission,
- CUBS : résultats de la saison et programme de rentrée,
- Marché de la Veyle : retour sur les 2 premières éditions et prochaine date,
- Associations : informations sur les projets de rentrée,
- 8 mai : retour sur les commémorations,
- Location de salles : tarifs et modalités,
- Boîte à livres : présentation du projet et retour sur l'installation dans la cabine,
- Fêtes de quartier : retour sur les repas déjà faits en juillet.

En brèves :

- Vente de pommes de terre le 25 septembre,
- Ouverture du Petit Saint Denis en septembre
- Reparer de PanneauPocket,
- Marché de Noël : avancement et affiche,
- Cimetière : nouveaux tarifs et étude en cours pour le jardin du souvenir,
- Ecole : par de classe supplémentaire à la rentrée,
- Jobs d'été : quelques mots sur les jeunes et leurs missions,
- Photovoltaïque : date de la réunion publique si celle-ci est connue à temps.

• Histoire et Patrimoine :

Mme VERNUSSE, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs du Conseil d'administration du 29 juin.

1. Election du nouveau bureau de vote 2021-2022

Le Président est M Yves BAJAT.

2. Festival vidéo 2021

Le responsable est Jean VITAL.

Ce festival avait été lancé en janvier, puis prolongé à l'automne en espérant avoir plus de participants. M Vital constate que les retours sont inexistantes. S'ensuit un échange concernant l'affiche ainsi que le nom. Il a été décidé de concevoir une nouvelle maquette en utilisant des photos transmises par M VITAL. Elles seront distribuées dans les mairies, les bibliothèques, les commerces...

Rappel des nouvelles dates 2021 :

- Retour des films le samedi 9 octobre
- Réunion du jury le vendredi 29 octobre
- Projection publique le samedi 6 ou 13 novembre.

3. Forum des associations 2021

Il aura lieu le dimanche 5 septembre, à l'Escale, de 10h à 16h pour le public

4. Journées européennes du Patrimoine – Les 18 et 19 septembre 2021

La Communauté de Commune a adressé à chaque commune un questionnaire pour connaître les lieux patrimoniaux ouverts à l'occasion de ces journées.

5. Sortie culturelle automne 2021

La dernière sortie culturelle à Lyon le dimanche 4 octobre 2020, avait réuni 22

participants.

Une nouvelle sortie est envisagée en car à Moulins pour visiter le Centre national du Costume de Scène.

6. Conférence automne 2021

Un contact a été pris avec la Communauté de Commune, afin de proposer une conférence soit dans la suite de la dernière conférence les années post 1939, soit sur l'entre-deux guerres.

7. Cotisations des adhérents 2021

La cotisation 2020 est valable aussi pour l'année 2021

8. Commission « François Leguat – île Rodrigues »

Un contact sera établi entre l'école de Saint-Jean-sur-Veyle, le collège de Pont-de-Veyle et l'île Rodrigues.

9. Patoisants : projets deuxième semestre 2021

Les patoisants vieillissent, les problématiques sont les mêmes que le groupe « des sabots de Cruzilles »

10. Formation au guidage, proposée par PPA sur 3 ans.

Une journée de formation, ouverte à tous sera proposée à l'automne.

• Commission élection :

Mme MARMIER, 2^{ème} Adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission élection du 30 juin.

Des courriers de radiation vont partir en accusé réception, pour que l'on puisse radier les personnes.

• Conseil d'école :

Mme MARMIER, 2^{ème} Adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au conseil d'école de ce jour.

1. Equipe pédagogique 2021/2022

M. PREYNAT a obtenu un poste de conseiller pédagogique et quitte donc définitivement notre école. Il sera remplacé par M. CABEZON Thomas.

Les compléments de mesdames Lassara et Gelet ne sont pas encore nommés à ce jour.

2. Effectifs de rentrée

Les effectifs seront en forte hausse à la rentrée. Cette hausse s'explique par le petit nombre de CM2 quittant l'école (11) et par les inscriptions très nombreuses en Petite section.

A ce jour, 167 élèves seront accueillis à la rentrée de septembre.

Un travail sur les répartitions a commencé, mais pas l'école n'est pas encore en mesure de les transmettre.

Par niveau : 27 PS, 20 MS, 21 GS, 24 CP, 18 CE1, 24 CE2, 20 CM1 et 13 CM2.

3. Bilan des actions menées

Les allègements des protocoles ont permis de bénéficier de nouveau de sorties scolaires.

La classe des PS/MS a travaillé sur la nature, les 5 sens, en forêt, à Cuisery, au Centre Eden.

Toutes les classes ont pu bénéficier de l'exposition sur les abeilles au Domaine des Saveurs à Saint-Cyr-sur-Menthon. Tous les élèves de l'école ont ainsi pu découvrir le monde des abeilles, la vie d'une ruche...

Les élèves de CE2 ont validé le permis piéton.

La remise des calculatrices pour les CM2 a eu lieu ce jour, le 1^{er} juillet, en présence des maires et des membres du Sou des Ecoles. L'association a souhaité que les élèves de CM2, qui n'ont pas pu bénéficier de la classe découverte initialement prévue cette année, d'un bon à Cultura.

Concernant la classe découverte, elle a été reportée du 7 au 10 juin 2022 au Centre Eden, à Cuisery. Se pose le problème des effectifs beaucoup plus élevés que prévu, car le Centre ne pourra pas accueillir l'ensemble des CE2, CM1/2. Nous réfléchissons donc à des alternatives. Les municipalités et le Sou des écoles doivent prendre en compte que le coût sera bien plus élevé que celui initialement prévu pour 2021.

Opération Graines de lecteurs en partenariat avec la Bibliothèque de Cruzilles. Des bénévoles de la bibliothèque sont venues lire des histoires de la sélection sur plusieurs séances de lecture. Les élèves ont ensuite choisi celle qu'ils préféraient.

4. Travaux programmés par les municipalités

Les municipalités ont programmé de rénover les classes de MS/GS de Mme Lassara à Cruzilles (peinture) et de Mme Catherin à Saint André (sol et peinture)

5. Paroles aux DDEN et Maires

À la suite du dernier Conseil d'Ecole, la commission scolaire de Cruzilles a travaillé sur les tarifs et grille horaire de la garderie. Il faut savoir que ce poste est déficitaire.

La commission propose que les élèves de Saint André qui arrivent par le car ne paient pas la première demi-heure (puisque'ils ne sont pas à la garderie) et que pour les élèves qui resteraient une demi-heure, une nouvelle tranche horaire soit créée et sera facturée à moitié prix de la première heure actuelle.

Le sujet sera encore traité au premier Conseil d'Ecole en octobre/novembre 2021.

Concernant le parking de Cruzilles, une place handicapée a été supprimée. Le problème demeure du manque de places à certaines périodes de la journée.

Mme Fresnois de la DDEN concernant les interventions musicales. C'est un sujet au cœur des préoccupations des équipes du canton. Celles-ci demandent à la Communauté de Communes de travailler conjointement pour revenir à l'ancien fonctionnement (tous les cycles pourraient bénéficier des interventions d'Anna Moque une semaine sur deux, une moitié de l'année, voire une année complète.

• Histoire et Patrimoine :

Mme VERNUSSE, conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion Histoire et Patrimoine du 29 juin.

- Vidéo amateur
- Forum des associations le 5 septembre
- Journée européenne du patrimoine
- Sortie culturelle au 3 octobre
- Conférence de M GREFFET sur l'histoire de l'entre-deux guerres.
- Commission François Leguat recherche des photos sur l'île Rodrigues.
-

* Délibération

Délibération n°270734 : Fonds de Concours Communautaire 2020 pour l'aide à l'investissement pour un aménagement d'un accès zone 2AU

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2020, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

Aménagement d'un accès zone 2AU	Montant € HT	%
Coût de l'opération	57 565.82	
Fonds de concours CCV	28 782.91	50
Autofinancement	28 782.91	50
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 28 782.91 € pour un aménagement d'un accès zone 2AU et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,
- **DECIDE** que le solde du fonds de concours 2020 sera sollicité en 2020,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération n°210739 : Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement pour l'achat d'une débroussailleuse Tailnet 4513D+

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

La commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

Achat d'une débroussailleuse Tailnet 4513D+	Montant € HT	%
Coût de l'opération	24 650.00	
Fonds de concours CCV	12 325.00	50
Autofinancement	12.365.00	50
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 12 325.00 € pour l'achat d'une débroussailleuse et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération n°210740 : Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement pour la rénovation de la salle de classe

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

La commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

Rénovation de la salle de classe	Montant € HT	%
Coût de l'opération	2 710.40	
Fonds de concours CCV	1 355.20	50
Autofinancement	1 355.20	50
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 355.20 € pour la rénovation de la salle de classe et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération n°210741 : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire de Cruzilles-lès-Mépillat expose les dispositions de l'article 1383 du Code Général des impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération n°210742 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Laurent-sur-Saône a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des disposition législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à **31.28 €**.

* Questions diverses

- Syndicat des eaux : M POLONIA informe que la société effectue une remise aux normes des tuyaux d'eau au secteur du Bois des Vaches.
- Cimetière : Madame MARMIER informe que des devis ont été demandé des devis ont été demandés pour mettre au propre le cimetière. Elle informe aussi que des enfants se sont introduit dans le cimetière et dans l'église, ainsi qu'à la bibliothèque. Ils sont allés chez un particulier. Un dépôt de plainte a été fait en gendarmerie.
- Madame Bigot demande qui sera présent à la formation concernant le balisage des chemins de randonnées. M BOYER sera présent.
- M POLONIA informe que le parking de l'école sera retracé avec une peinture qui tient dans le temps

- M POLONIA demande si le parking de la SEMCODA La Ronde est à la commune ou non. Une recherche doit être faite.
- M POLONIA informe que les travaux du lotissement route de Cormoranche débute ce lundi.
- M POLONIA a reçu tous les devis concernant le busage des routes de Lagniat et Boissey. La commission se réunira pour étudier les devis.
- M BOYER informe qu'il a eu une réunion avec le SIEA, le Lotissement Le Grand Pré ainsi que le Lotissement Les Moissons concernant le compteur électrique. C'est toujours en cours de signature.
- M BOYER informe qu'un arrêté ainsi que des amendes seront mis en place concernant les bruits de voisinage ainsi que les dépôts sauvages.
- Mme MARMIER informe de l'absence ce jour de Mme TREMERIE, qui a été remplacée au pied levé par Mme DEROCHE
- Mme MARMIER informe que le panneau d'entrée du village route de Pont-de-Veyle sera inauguré avec les enfants de la garderie.
- M POLONIA informe que l'hôtel à insecte est en phase terminale.
- M DREYFUS demande où en sont les travaux de la fibre sur la partie Nord du village, nous n'avons pas d'information sur ce sujet.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 2 septembre 2021 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,
Le 1^{er} juillet 2021
Le Maire,
Dominique BOYER

